

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 avril 2025

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Présente	
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Présente	
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Excusée	Donne pouvoir à Mme DOS SANTOS
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Présente	
9	PRUNIER	Thierry	Excusé	
10	FOUGERAY	Raymonde	Présente	
11	LE TROADEC	Pierre	Présent	
12	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Présent	
13	DONIUS	Marie-Laure	Présente	
14	FORET	Frédéric	Excusé	
15	PILLAC	Patrice	Présent	
16	LEMAITRE	Yvette	Excusée	
17	MUTEL	Jean-Robert	Présent	Donne pouvoir à M. LEMOINE
18	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
19	LEVASSEUR	Yann	Excusé	
20	DUVAL	Georges	Présent	
21	KUSNIK	Jean-François	Présent	
22	CAMPAGNARO	Marianne	Présente	
23	LECOMTE	Henri	Excusé	Donne pouvoir à M. TOSCANI
24	BLANCHARD	Michel	Présent	
25	BANSSE	Nelly	Présente	
26	DECAEN	Christophe	Présent	
27	DECAEN	Karima	Excusée	
28	HEUDRON	Hervé	Présent	
29	MEUSNIER	Amélie	Présente	

Secrétaire de séance **Madame Carole LECUÉ**.

1. Délibération 2025/028 – Rapport 001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2025 est adopté à la majorité: 22 pour et 2 abstentions.

2. Délibération 2025/029 – Rapport 002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 28 février et le 10 avril 2025.

2025/011	Achats postaux	Dépôt courriers recommandés
2025/012	Soirée dansante	Soirée du 14 juin 2025
2025/013	Formation budget	Convention
2025/014	Contrat de maintenance sécurité incendie	Renouvellement 2025
2025/015	Frais assurance de régies de recettes de la commune et du CCAS	
2025/016	FC Esches Fosseuses	Prise en charge paire de buts
2025/017	Garage de Bornel	Franchise assurance Kangoo

Le rapport est adopté à la majorité: 23 pour et 1 contre.

3. Délibération 2025/030 – Rapport 003

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il est décidé à la majorité **21 pour et 2 abstentions**
D'approuver le Compte Financier Unique 2024 suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 468 450,03 €
Recettes :	4 101 837,28 €
Déficit :	-366 612,75 €
Solde reporté :	1 230 503,11 €

Résultat de clôture :	863 890,36 €
Reste à réaliser	-23 328,85 €

Résultat cumulé **840 561,51 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	429 167,38 €
Recettes :	528 681,13 €
Excédent :	99 513,75 €
Solde reporté :	587 759,64 €

Résultat de clôture :	687 273,39 €
Reste à réaliser	-106 686,07 €

Résultat cumulé **580 587,32 €**

4. Délibération 2025/031 – Rapport 004

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Affectation du résultat au vu du Compte financier unique.

Résultat fonctionnement :	-366 612,75 €
Résultats antérieurs reportés :	1 230 503,11 €
Compte Recettes 002 =	863 890,36 €
Résultat d'investissement :	99 513,75 €
Résultats antérieurs reportés :	587 759,64 €
Compte Recettes 001 =	687 273,39 €

Il est décidé à la majorité **23 pour et 1 abstention**
D'affecter le résultat de l'exercice 2024

5. Délibération 2025/032 – Rapport 005

VOTE DES TAUX 2025

Il est décidé à l'unanimité

De fixer pour 2025 ces taux d'imposition Communaux comme suit

Taxe Foncier bâti	45.60 %
(Composé du taux communal 24.06% et taux Départemental 21.54 %)	
Taxe Foncier non bâti	50.54 %
Taxe d'Habitation	12.49 %

6. Délibération 2025/033 – Rapport 006

SUBVENTION CCAS DE BORNEL 2025

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'entériner la subvention d'équilibre du CCAS

Il est décidé à la majorité **23 pour et 1 abstention**

De verser une subvention de 65 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BORNEL.

7. Délibération 2025/034 – Rapport 007

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est décidé à la majorité **23 pour et 1 abstention**

De donner une subvention aux associations (sous réserve de production des bilans)
conformément au tableau suivant.

40	* Alerte Sportive de Bornel "Section Football"	10 000,00 €
	* Judo Club de Bornel	1 000,00 €
40	* dotation coupes	600,00 €
	* Baby Gym	300,00 €
40	* Tennis Club de Bornel	2 000,00 €
40	* Club Aikitaï Zen de Bornel	300,00 €
40	* Karaté Bornel	200,00 €
40	* Boxe Française	200,00 €
40	* Les Renards de Bornel (Tir à l'Arc)	300,00 €
40	* Football Club Fosseuse	3 000,00 €
40	* La Défense d'Amblainville	400,00 €
40	* Bien Être en Soi	200,00 €
TOTAL COMPTE 40		18 500,00 €

311	* Go West Dancers	300,00 €
311	* Ecole de Musique "Réveil de Bornel"	200,00 €
311	* MC Danse	600,00 €
TOTAL COMPTE 311		1 100,00 €

30	* Loisirs Animations Bornel	1 200,00 €
30	* Ordélie	200,00 €
TOTAL COMPTE 30		1 400,00 €

61	* Le Club du Vert Galant	200,00 €
TOTAL COMPTE 61		200,00 €

025	* Truite Bornelloise	1 000,00 €
025	* Chemins pour la Mémoire	300,00 €
025	* FNACA	200,00 €
025	* UMRAC	300,00 €
025	* PAF	400,00 €
025	* Association Sportive du Collège Françoise Sagan de Bornel	300,00 €
TOTAL COMPTE 025		2 500,00 €

64	* Bouquin'Age	400,00 €
	* subvention exceptionnelle	300,00 €
64	* Le wagon des tchoupinous (MAM)	200,00 €
	* subvention exceptionnelle	100,00 €
TOTAL COMPTE 64		1 000,00 €

313	* Les Borniols	300,00 €
TOTAL COMPTE 313		300,00 €

021	* Amicale des élus	800,00 €
TOTAL COMPTE 021		800,00 €

TOTAL GÉNÉRAL		25 800,00 €
----------------------	--	--------------------

8. Délibération 2025/035 – Rapport 008

BUDGET PRIMITIF 2025

Il est décidé à la majorité **21 pour et 2 abstention**
D'approuver le budget Primitif 2025 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 5 102 214,48 €
Dépenses : 5 102 214,48 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 601 620,40 €
Dépenses : 1 601 620,40 €

9. Délibération 2025/036– Rapport 009

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION

A compter du 1^{er} janvier 2025, la participation employeur à la prévoyance est obligatoire.
Le Centre de gestion propose d'adhérer à leur convention prise avec la TERRITORIA MUTUELLE.
Le choix de la collectivité s'est porté sur la formule 2 comprenant un niveau de garantie de 95 %.
La part employeur n'excédera pas 30 % du montant de la cotisation de l'agent et ne pourra pas être inférieure à 7 €.

Il est décidé à l'unanimité

D'adhérer à compter du 1^{er} mai à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE,

D'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %

De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 30 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation. Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.

D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

10. Délibération 2026/037 – Rapport 010

AVENANT 2025 A LA CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA S.P.A.E.O.

Avenant concernant la mise à jour des tarifs 2025 de la convention.

Le montant est de 3 014.55 €.

Il est décidé à l'unanimité
D'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

11. Délibération 2025/038 – Rapport 011

REFONTE DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

Il est demandé au conseil d'acter la refonte des statuts, ainsi que d'approuver en intégralité les nouveaux statuts.

Il est décidé à l'unanimité
D'acter la refonte des statuts et e les approuver en totalité.

12. Délibération 2025/039 – Rapport 012

TRAVAUX RUE DE BORNEL - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de BORNEL, la configuration des lieux ne permet pas l'aménagement de pistes cyclables.

Il est demandé au conseil de ne pas réaliser de piste cyclable et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement.

Il est décidé à la majorité **23 pour et 1 abstention**

de ne pas réaliser de piste cyclable et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement.

13. Délibération 2025/040 – Rapport 013

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE DE BORNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Oise, d'approuver le projet de réhabilitation de la rue de Bornel et d'autoriser M. Le Maire a signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. Délibération 2025/041 – Rapport 014

DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD POUR L'ACQUISITION DE GILET PARE-BALLES POUR LA POLICE MUNICIPALE DE BORNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver la demande de subvention au FIPD pour l'acquisition de gilets pare-balles et d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. Délibération 2025/042 – Rapport 015

DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS VOTRE COMMUNE

La désignation d'un référent lutte anti vectorielle est une mesure importante pour protéger la population contre les risques liés aux maladies vectorielles.

Le référent sera l'interlocuteur privilégié des l'ARS concernant la mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre les moustiques tigres.

M. Lucien LAMBERTS, adjoint en charge de l'environnement, des espaces verts et du cadre de vie s'est porté volontaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Désigne M. Lucien LAMBERTS comme référent lutte anti vectorielle.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16. Délibération 2025/043 – Rapport 016

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC DE LA « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE – ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE » (ADTO-SAO) – EXERCICE 2018 – 2023

La commune étant actionnaire de la SPL ADTO-SAO, il est nécessaire au conseil Municipal d'examiner et de délibérer sur les observations formulées par la Chambre régionale des comptes.

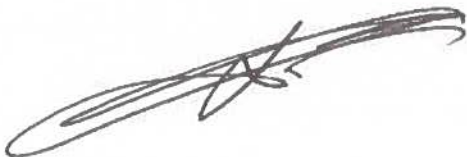
Après en avoir délibéré le conseil municipal prend acte, approuve sans réserve les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et autorise IM. Le Maire à notifier la présente délibération au président du conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le jeudi 10 ~~Avril~~ 2025

Monsieur Dominique Toscani

Maire de Bornel



Madame Carole LECUÉ

Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

